



attention à...

Implantation et installation des fosses d'assainissement autonome en matière plastique

La fosse septique reçoit l'ensemble des eaux usées de la maison (eaux vannes et eaux ménagères) pour les pré-traiter avant leur rejet dans le milieu naturel. Elle assure la liquéfaction partielle des matières polluantes concentrées dans ces eaux usées, ainsi que le dépôt et la rétention des matières solides qui se désagrègent lentement.

■ Le constat :

- le sol s'affaisse au-dessus ou à côté de la fosse ;
- un effondrement se produit au niveau de la fosse et/ou à proximité ;
- la fosse remonte hors de son trou.

■ Les causes :

- une erreur d'implantation et/ou de pose de la fosse septique.

Analyse des risques

Mauvais emplacement, pose à vide, vidange dans un sol détrempé, remontée de nappe

- La fosse est placée trop près ou sous le passage de véhicules. La poussée de la charge d'une voiture ou d'un camion de vidange roulant dessus ou stationnant à côté peut déformer la fosse, et provoquer ainsi le tassement ou l'affaissement du terrain.
- Si la fosse reste vide lors de la pose ou après une vidange, elle peut se déformer, voire s'effondrer sous la pression des poussées latérales de terre ou de nappes phréatiques.
- Si le sol est saturé d'eau lorsque la fosse est vidée, la poussée de l'eau peut propulser la fosse hors de sa cavité.

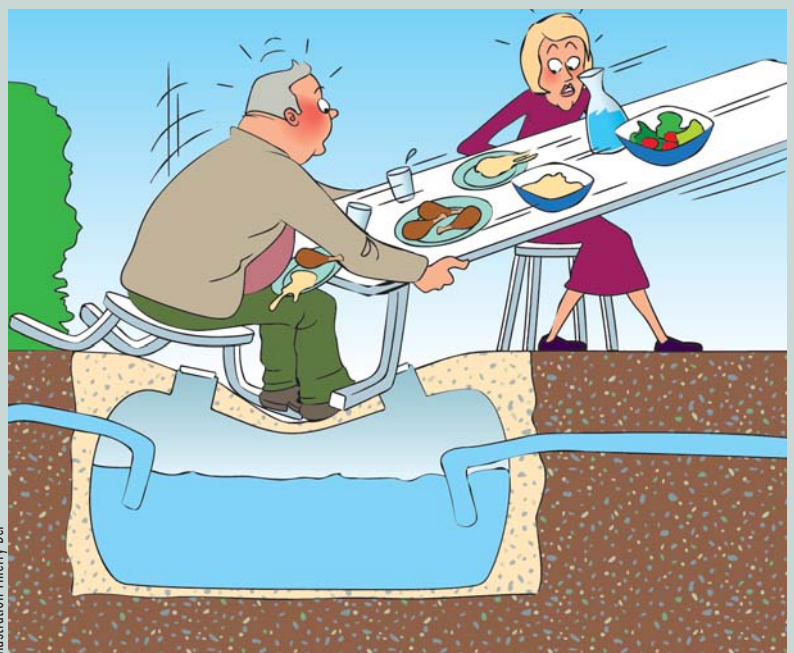


Illustration Thierry Bel

Implantation et installation des fosses d'assainissement autonome en matière plastique

Prévention

Une étude préalable du terrain réalisée par un organisme compétent s'impose. Le choix de la fosse doit se référer au marquage CE. L'installation doit être conforme aux prescriptions de la norme XP DTU 64.1 et doit respecter les préconisations du fabricant.

Les points importants

Le lieu d'implantation

- La fosse doit être placée à 3 ou 4 m du passage ou du stationnement des véhicules et à 5 m de tout ouvrage fondé.
- Dans une nappe phréatique, il faut prévoir en fond de fouille un radier en béton avec ancrage pour lester la fosse.

La mise en place

- Réaliser un lit de sable compacté de 10 cm en fond de fouille.
- Remblayer la fosse latéralement et symétriquement, en couches successives de sable compacté sur 10 cm de largeur. La fosse doit impérativement être remplie d'eau au fur et à mesure du remblayage.
- Le remblayage final en terre végétale ne doit pas dépasser 30 cm maximum sur la fosse.

Attention !



- Le tampon de visite doit rester accessible et être si possible visible. Utiliser les rehausses adaptées à la fosse pour qu'elle dépasse un peu au-dessus du sol.
- Ne pas vidanger la fosse lorsque le sol est saturé d'eau.

Schéma de principe d'une fosse toutes eaux

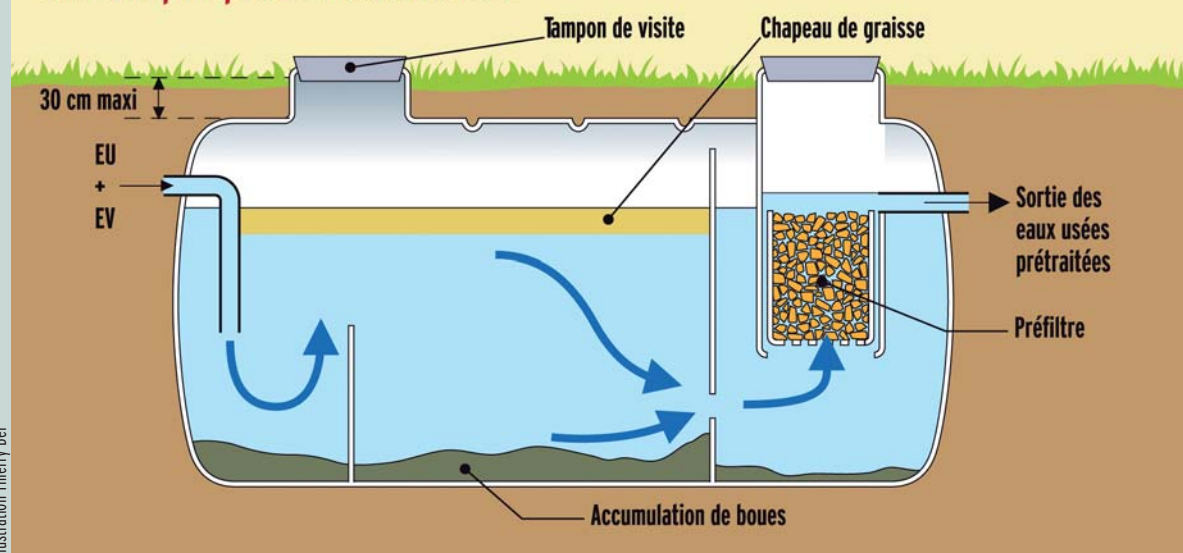


Illustration Thierry Bel

Pour en savoir plus

- Norme XP DTU 64.1 Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales (mars 2007).
- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Circulaire d'assainissement autonome, à paraître.
- Guide pratique du CSTB Installation d'assainissement autonome pour maison individuelle (<http://boutique.cstb.fr>).
- Fiche pathologie du bâtiment « Engorgement des systèmes d'assainissement autonome », publiée par l'AQC sur son site Internet www.qualiteconstruction.com/outils/fiches-pathologie.